



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réflexion concernant l'élargissement des compétences vaccinales des infirmiers

Question écrite n° 18934

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'ouvrir une réflexion concernant l'élargissement des compétences vaccinales des infirmiers. Le décret n° 2018-805 du 25 septembre 2018 a permis une première extension de leurs compétences en matière de vaccination contre la grippe. Enjeu de santé publique, un élargissement de leurs compétences serait un moyen d'assurer une meilleure couverture vaccinale. Il permettrait également de lutter plus efficacement contre la recrudescence constatée ces derniers mois des cas de rougeole notamment. Mme la députée tient à rappeler que les infirmiers constituent la profession de santé la plus nombreuse en France, avec 680 000 professionnels dont 120 000 exerçant à titre libéral. Les infirmiers constituent donc un réseau de professionnels important et incontournable sur lequel s'appuyer pour accroître le nombre d'actions de prévention auprès des citoyens. En conséquence, elle souhaite savoir quelle mesures le Gouvernement compte mettre en place afin d'améliorer la couverture vaccinale en France, et dans quelle mesure les infirmiers pourraient être associés à cette action de prévention.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18934

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3424

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)